

Communauté des communes de Flandre Intérieure (59)

Elaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables sur le territoire de la CCFI et élaboration d'une charte d'aménagement et de partage de la voirie

Maitre d'Ouvrage : CCFI

AMO Mobilité Durable : Vizea

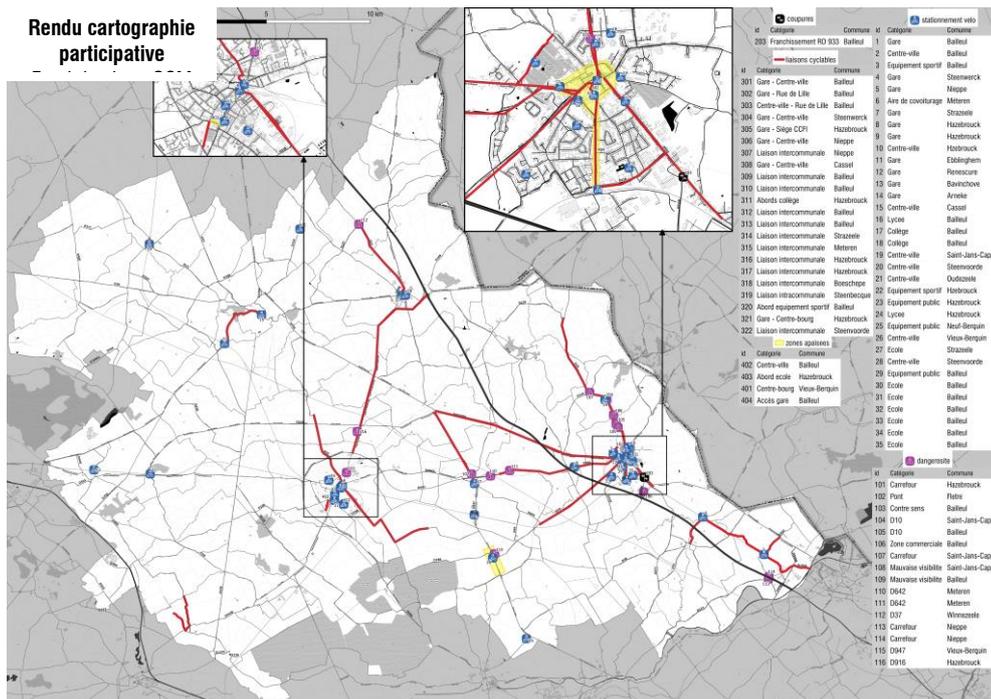
Territoire :

- 102 000 habitants
- Un territoire propice à la pratique cyclable
- Quelques contraintes anthropiques et naturelles
- Une bonne desserte en transports grâce au réseau SNCF
- Des liaisons avec les territoires voisins à accentuer

Durée de la mission : 6 mois

Éléments clés de la mission :

- Définition de bassins de vie cyclables après analyse des déplacements (scolaires, professionnels) et diagnostic du territoire
- Diagnostic des aménagements cyclables
 - o Visite de site
 - o Relevés topographiques
- Définition d'enjeux stratégiques
- Elaboration de scénarios
- Développement d'un plan d'actions permettant d'améliorer la pratique des modes actifs sur la communauté de communes (aménagements, actions écoles et entreprises, etc.) en lien avec les territoires voisins
- Animation d'une démarche co-construite avec les personnes ressources du territoire :
 - o Atelier de travail des associations (Association Droit Au Vélo)
 - o Entretiens avec les acteurs du territoire (AUD Saint-Omer, Département du Nord...)
 - o Mise en place d'une cartographie participative « Vizeamap » et d'une enquête en ligne
- Elaboration d'une charte d'aménagement et de partage de la voirie
 - o Benchmark des aménagements cyclables sur des territoires similaires



Le territoire de la CCFI est marqué par une dominante rurale, caractérisé une forte utilisation de la voiture individuelle et comptant pour près de 75% des déplacements quotidiens malgré un bon maillage ferroviaire. Grâce à ce réseau, la communauté de communes est connectée avec Dunkerque, Armentières et Lille. Saint-Omer, la Belgique et les communautés de communes limitrophes sont des polarités captant, dans une moindre mesure, une certaine partie des déplacements.

Une politique en faveur du vélo permettrait de réduire la consommation énergétique de la voiture (94% de la consommation liée au transport). Des actions ont déjà été menée en amont, telles que l'aide à l'acquisition d'un vélo ou VAE, suscitant un fort engouement des habitants (600 demandes en 4 mois).

Le réseau point nœud permet de mailler le territoire et, à l'usager, de se créer des itinéraires personnalisés, pour un usage de type cyclotourisme ou loisir.

Ce schéma directeur co-construit permettra de créer un maillage cyclable pour des pratiques utilitaires, quotidiennes et de « Vélotaf », en intégrant les réseaux irrigant et traversant du schéma directeur départemental.

La CCFI est lauréate de la première vague de l'appel à projet « Vélo & Territoires » lancée par l'ADEME, finançant ce schéma directeur des aménagements cyclables. La communauté de communes aura en sa possession un document cadre permettant de définir un programme d'action pluriannuel et ainsi de développer l'usage du vélo et d'augmenter une part modale vélo actuellement bien en deçà de son potentiel cyclable, et une charte d'aménagement comportant un benchmark technique et des profils de voirie types avec préconisations techniques et d'intégration paysagère.

